

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 26 novembre 2015

DCM N° 15-11-26-19

Objet : Soutien à la création d'un objet numérique dédié à la petite enfance.

Rapporteur: Mme SAGRAFENA

Depuis de nombreuses années, la Ville de Metz porte une stratégie de développement numérique, qui s'exprime notamment au travers de l'émergence d'un espace dédié à l'incubation de talents et à l'hébergement de startups au sein de TCRM-BLIDA.

Le pôle petite enfance, et plus particulièrement ses lieux de premiers loisirs (ludothèques/jardinothèque) se donnent pour objectifs de proposer un éveil numérique aux enfants, et de développer leurs pratiques en ce sens. Afin de s'inscrire résolument dans la société du numérique, il s'agit de proposer une offre d'éveil et de loisirs jeune public qualitative et adaptée à la petite enfance, tout en répondant à la demande des parents, qui interrogent régulièrement les professionnels petite enfance au sujet du numérique et de son intégration dans le quotidien de leurs enfants.

Cette volonté est partagée par Coworking-Metz, association à but non lucratif basée à Metz sur le site TCRM-Blida. Ce lieu de travail collaboratif s'emploie en effet à développer les initiatives mêlant arts et numérique.

Dans l'objectif commun de dynamiser ce type de projets à destination du jeune public, en particulier au profit des enfants de 0 à 10 ans, Coworking-Metz se propose d'organiser un hackathon ayant pour objectif la création d'un objet numérique destiné aux lieux de premiers loisirs municipaux (ludothèques et jardinothèque).

Le prototype qui sera déclaré lauréat à l'issue du hackathon pourra faire l'objet d'un déploiement à une plus large échelle par une start-up locale.

Afin de soutenir cette action, il est proposé d'attribuer une subvention de 3500 € à cette association pour l'organisation de ce hackathon.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU les actions menées par l'association Coworking-Metz pour promouvoir le numérique sur le territoire,

CONSIDERANT l'intérêt de développer, au sein de l'offre globale de premiers loisirs, le volet numérique à destination des enfants de 0 à 10 ans fréquentant les ludothèques et la jardinothèque municipales,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** à l'association Coworking-Metz une subvention d'un montant de 3 500 € pour l'organisation d'un hackathon ayant comme objectif la création d'un objet numérique destiné aux lieux de premiers loisirs municipaux (ludothèques et jardinothèque),
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à la présente délibération, et notamment les conventions d'objectifs et de moyens, de partenariat, avenants et lettres de notification portant rappel de l'objet des subventions, de conditions d'utilisation ainsi que la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

La Conseillère Déléguee,

Myriam SAGRAFENA

Service à l'origine de la DCM : Pôle Petite Enfance

Commissions : Commission Enfance et Education

Référence nomenclature «ACTES» : 9.1 Autres domaines de compétences des communes

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 31 Absents : 24

Dont excusés : 16

Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ